

## A Coffee with Caroline Wozniacki

### Règlement officiel

Les participants acceptent ici le règlement officiel [www.acoffeewith.lavazza.com](http://www.acoffeewith.lavazza.com) et s'obligent à le respecter en s'inscrivant à ce concours "A Coffee with Caroline Wozniacki" (« Concours »).

**AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.**

**Il n'est possible de participer à ce concours qu'au sein ou à partir des 50 États des États-Unis, District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie, France, Allemagne et Royaume-Uni et toute participation ayant pour origine toute autre juridiction ne pourra être acceptée (voir la définition ci-dessous). Ce concours est régi exclusivement par les lois des États-Unis. Vous n'êtes pas autorisé à participer à ce concours si vous ne vous trouvez pas au sein des 50 États des États-Unis, District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie, France, Allemagne ou Royaume-Uni.**

**1. Comment participer.** Lors de la période du concours (définie ci-dessous), consultez le site web du sponsor (« site du sponsor »), situé sur [www.acoffeewith.lavazza.com](http://www.acoffeewith.lavazza.com) et complétez soigneusement le formulaire d'inscription en fournissant votre nom, adresse email, date de naissance, adresse physique, y compris votre ville, État, province, code postal ainsi que votre pays de résidence, et retournez-le par l'intermédiaire de votre compte de média social applicable via Twitter Connect, Instagram Connect ou YouTube Connect ou bien via Whatsapp. Postez une photo (« photo »), une vidéo (« vidéo »), ou un message/essai (« message ») sur l'une des plates-formes ci-dessous afin de convaincre Caroline Wozniacki de venir prendre un café avec vous (« thème »). Toutes les photos, les vidéos et les messages seront ici définis collectivement comme les « soumissions » ou chacun d'entre eux comme une « soumission » et devront être conformes avec les directives et les restrictions définies ci-dessous.

- (i) **Via Twitter** : connectez-vous à votre compte Twitter et tweetez votre soumission avec l'hashtag #moretotaste. Vous devez être un titulaire actif d'un compte Twitter non-privé pour pouvoir participer à ce concours via Twitter (c'est-à-dire que vous devez vous assurer que vos tweets sont configurés comme « publics » et non « privés »). Vous devez avoir un compte Twitter pour participer par l'intermédiaire de cette méthode. Si vous ne possédez pas un compte Twitter, vous pouvez en créer un en visitant le site [www.twitter.com](http://www.twitter.com). Les comptes Twitter sont gratuits.
- (ii) **Via Instagram** : accédez à l'application Instagram à partir de votre dispositif mobile et postez votre soumission avec l'hashtag #moretotaste. Vous devez vous assurer que l'option « photos privées » dans les paramètres de votre compte Instagram est configurée comme « OFF ». Vous devez avoir une appli et un compte Instagram pour participer par l'intermédiaire de cette méthode. Si vous ne possédez pas l'appli

Instagram, vous devrez la télécharger par l'intermédiaire de la boutique application à partir de votre dispositif. L'appli Instagram est gratuite.

- (iii) **Via YouTube** : connectez-vous à votre compte YouTube et téléchargez votre soumission sur votre compte avec l'hashtag #moretotaste. Vous devez posséder un compte YouTube pour participer par l'intermédiaire de cette méthode. Les comptes YouTube sont gratuits. Toutes les soumissions YouTube doivent adhérer aux termes du service YouTube (<http://www.youtube.com/static?gl=US&template=terms>) et aux directives de la communauté ([http://www.youtube.com/t/community\\_guidelines](http://www.youtube.com/t/community_guidelines)).
- (iv) **Via WhatsApp** : accédez à l'appli WhatsApp sur votre dispositif mobile et envoyez votre soumission à Caroline Wozniacki par l'intermédiaire du numéro de téléphone qui vous est fourni par le sponsor. Vous devez fournir au sponsor votre numéro de téléphone (y compris le code international) pour participer via WhatsApp. Vous devez posséder une appli et un compte WhatsApp pour participer par l'intermédiaire de cette méthode. Si vous ne possédez pas l'appli WhatsApp, vous pouvez la télécharger au moyen de la boutique application présente sur votre dispositif.

Les soumissions peuvent être postées dans la galerie du concours sur le site du sponsor, à la seule et entière discrétion du sponsor.

Si vous choisissez de participer via Twitter, Instagram ou YouTube en utilisant votre dispositif mobile, des frais de données standard pourraient être appliqués. Nous vous conseillons de consulter le plan tarifaire de votre fournisseur de service internet pour plus de détails. Vous acceptez d'engager toute dépense demandée par votre opérateur internet. Vous devrez aussi vérifier les caractéristiques de votre dispositif en ce qui concerne ses performances et vérifier le manuel de votre dispositif pour toute instruction d'utilisation spécifique. Si vous choisissez de participer via WhatsApp, la souscription WhatsApp et/ou d'autres frais pourraient être appliqués. Nous vous conseillons de consulter votre plan de souscription WhatsApp pour plus de détails. Vous acceptez d'engager toute dépense demandée par WhatsApp.

**En participant, tout participant (défini ci-dessous) certifie et représente ce qui suit dans le respect de la soumission du participant : (a) le participant est le propriétaire unique et exclusif de la soumission ; (b) la soumission n'enfreindra aucun droit de tierces parties ; et (c) toute tierce partie apparaissant dans la soumission a donné son juste consentement au participant afin d'être photographiée et utilisée selon l'autorisation ici présente. Le sponsor se réserve le droit de demander la décharge de la part de toute tierce partie apparaissant dans toutes les soumissions à tout moment. La non-présentation de la décharge de la part de la tierce partie sur demande du sponsor pourrait entraîner la disqualification, sur détermination du sponsor, à sa seule et entière discrétion.**

L'inscription d'une soumission constitue le consentement du participant à accorder au sponsor une licence exempte de droits d'auteur, irrévocable, perpétuelle, non-exclusive, afin d'utiliser, reproduire, communiquer au public, traduire, modifier, publier, créer des travaux dérivés à partir de celle-ci, et exposer ces soumissions dans leur totalité ou en partie, à un niveau mondial, à

perpétuité, et de les incorporer à d'autres travaux, sous toute forme, média ou technologie connue à ce jour ou développée par la suite, y compris, mais de manière non limitée, sur tout type de média Internet, y compris dans la galerie du concours et sur le site du sponsor ou sites web correspondants ainsi que sur les plates-formes des réseaux sociaux (par exemple, Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, Pinterest), quel qu'en soit l'objectif, y compris dans des buts promotionnels, publicitaires ou marketing (sauf dans le cas où la loi l'interdit). Tout participant consent également au sponsor de faire (ou d'omettre de faire) tout acte dans le respect de la(les) soumission(s) du participant qui pourrait autrement constituer une violation des droits moraux du participant.

**Le nombre de soumissions est limité à dix (10) par personne/par jour lors de la période du concours sans tenir compte de la méthode de participation.** Les participants ne sont pas autorisés à soumettre la même soumission plus d'une fois lors de la période du concours. Une double soumission réalisée par une même personne entraînera la disqualification, tel que déterminé par le sponsor à sa seule et entière discrétion. Tous les termes et les conditions de Twitter.com, Instagram, YouTube.com et WhatsApp s'appliquent. Il est interdit à des participants différents de partager le même compte Facebook, Twitter ou Instagram. Toute tentative de la part d'un participant d'obtenir plus d'un nombre donné d'inscriptions en utilisant de multiples/différents comptes Twitter, Instagram, YouTube ou WhatsApp, identités, inscriptions et login, ou toute autre méthode, rendra nulle les inscriptions de ce participant et ce participant pourra être disqualifié. L'utilisation de tout système automatisé pour soumettre des participations est interdite et provoquera la disqualification. Dans l'hypothèse d'un litige concernant tout compte Twitter, Instagram, YouTube ou WhatsApp, le titulaire autorisé du compte de l'adresse email utilisée lors de l'inscription sur la plate-forme sera considéré comme étant le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse email a été assignée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'assignation d'adresses email pour le domaine associé à l'adresse soumise. Il pourrait être demandé à tout gagnant potentiel de prouver le fait d'être le titulaire autorisé du compte.

Toutes les participations deviennent la propriété unique et exclusive du sponsor et aucune réponse ni retour ne sera fourni pour confirmer la réception des participations. Le sponsor n'est pas responsable dans le cas de participations qui seraient perdues, arrivées en retard, illisibles, volées, incomplètes, non valables, inintelligibles, envoyées à la mauvaise adresse, techniquement altérées ou embrouillées, qui seront disqualifiées, ou pour tout type de problème aussi bien mécanique, humain qu'électronique. La preuve de soumission ne sera pas considérée comme étant une preuve de réception de la part du sponsor. En participant au concours, les participants acceptent entièrement et inconditionnellement d'être liés à ces règles et aux décisions des juges, qui seront définitives et exécutoires dans tous les domaines concernant ce concours.

**2. Dates de début/fin de participation au concours.** La période d'accès au concours débute à 12:00:00 heure de New York le 3 juin 2015 et s'achève à 23:59:59 heure de New York le 5 juillet 2015 (« période du concours »).

**3. Admissibilité.** La participation à ce concours n'est ouverte qu'aux résidents légaux des cinquante (50) États des États-Unis et du District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie,

France, Allemagne et Royaume-Uni, âgés d'au moins dix-huit (18) ans et ayant atteint l'âge de la majorité dans leur État, province ou pays de résidence (« participant »). La participation sera nulle si elle est effectuée en dehors des 50 États des États-Unis, du District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie, France, Allemagne et Royaume-Uni, et là où elle est interdite, taxée ou limitée par la loi. Les employés, les membres de la direction et les administrateurs de Lavazza Premium Coffees Corp. (« sponsor »), United States Tennis Association, USTA National Tennis Center, et leurs respectifs maisons mères, filiales, sociétés affiliées, partenaires, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs de matériel promotionnel, ainsi que leurs parents les plus proches (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) ou membres du même foyer (qu'ils aient des liens de parenté ou non) que ces employés, membres de direction et administrateurs, ne sont pas admis à participer. Vous n'êtes pas autorisé à participer au concours si vous ne vous trouvez pas au sein des 50 États des États-Unis, du District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie, France, Allemagne et Royaume-Uni. Toutes les lois et les réglementations fédérales, d'État, provinciales et locales s'appliquent.

**4. Directives pour la soumission et restrictions relatives au concours :** en participant au concours, chaque participant accepte que la soumission du participant soit conforme aux directives de soumission et aux restrictions relatives au concours telles que définies ci-dessous (collectivement, les « directives et restrictions ») et que le sponsor, à sa seule discrétion, puisse supprimer toute soumission et disqualifier un participant du concours s'il estime, à sa seule discrétion, que la soumission du participant n'est pas conforme aux directives et aux restrictions.

**Directives de soumission :**

- La soumission doit être effectuée dans une des langues suivantes : anglais, français ou allemand.
- La soumission doit être dans un format compatible avec Twitter, Instagram, YouTube ou WhatsApp (selon les cas).

**Restrictions relatives au concours :**

- La soumission ne doit pas contenir du matériel qui violerait ou enfreindrait tout droit de toute autre partie, y compris, mais sans limite, en ce qui concerne les droits d'auteur, marque, confidentialité, publicité ou tout autre droit relatif à la propriété intellectuelle (bien que la soumission puisse contenir le nom de Caroline Wozniacki) ;
- La soumission ne doit pas dénigrer le sponsor ou toute autre personne ou partie ;
- La soumission ne doit pas contenir du matériel inapproprié, indécent, obscène, odieux, préjudiciable, diffamatoire, calomnieux ou infamant ;
- La soumission ne doit pas contenir du matériel qui favoriserait l'intolérance, le racisme, la haine ou le tort contre tout groupe ou individu ou qui favoriserait la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle ou l'âge ;
- La soumission ne devra pas contenir du matériel illicite, en violation ou contraire aux lois ou aux dispositions des États-Unis ou de toute juridiction où la soumission est créée ;
- La soumission devra être compatible avec l'image et les valeurs du sponsor et être compatible et satisfaire les objectifs du concours.

Tout participant reconnaît que d'autres participants pourraient avoir utilisé des idées et/ou des concepts dans leur soumission qui pourraient être similaires dans leur idée ou concept au contenu de la soumission du participant. Tout participant comprend et accepte qu'il/elle ne pourra présenter de réclamation contre tout autre participant ou sponsor qui résulterait d'une telle similarité ou il ne sera autorisé à aucune compensation, conséquence d'une telle similarité.

Les décisions du sponsor sont définitives et exécutoires dans tous les domaines relatifs à ce concours, y compris, mais sans limite, en ce qui concerne l'interprétation et l'application de ce règlement officiel. En participant à ce concours, les participants acceptent totalement et inconditionnellement d'être liés à ce règlement et aux décisions des juges, qui seront définitives et exécutoires dans tous les domaines relatifs au concours.

Dans le cas où le sponsor échouerait dans l'exercice de n'importe lequel de ses droits à n'importe quel moment, cela ne constituera pas une renonciation de ces droits.

**5. Sponsor IP.** Le sponsor accorde aux participants une licence limitée, révocable, ne pouvant faire l'octroi d'une sous-licence, quant à l'utilisation du nom, des noms des marques, des marques de fabrique et des logos du sponsor (collectivement, « Sponsor IP »), dans le seul but de créer et de présenter une soumission à la critique et à l'évaluation dans ce concours. Les participants ne sont pas autorisés à utiliser ultérieurement le sponsor IP quelle qu'en soit la raison. En outre, les participants reconnaissent que, entre le sponsor et les participants, tout droit, titre et intérêt concernant le sponsor IP sera dévolu exclusivement au sponsor et le participant accepte le fait qu'il/elle n'a pas pris et ne prendra aucune action qui pourrait faire du tort ou affecter de manière défavorable de tels droits.

**6. Sélection du gagnant :** les deux dernières participations restantes (étant donné que « participation » est définie comme la soumission et toute autre information de participation) seront évaluées par Caroline Wozniacki, faisant partie du comité vedette (défini ci-dessous), sur la base des critères d'évaluation mentionnés ci-dessous afin de déterminer le gagnant du concours (« gagnant »). Le processus d'évaluation comportera un nombre de tours d'élimination impliquant le comité d'évaluation, le comité de vote du public et le comité vedette, comme énoncé ci-dessous :

- **Comité d'évaluation/Critères d'évaluation.** Le ou aux alentours du 7 juillet 2015, toutes les participations seront jugées par un comité d'évaluation sélectionné par le sponsor (« comité d'évaluation »). Toutes les participations seront jugées sur la base des critères d'évaluation suivants, également pondérés (« critères d'évaluation ») : (a) originalité ; (b) force de persuasion ; et (c) créativité. Les seize (16) participations ayant obtenu le meilleur score sur la base de ces critères d'évaluation seront considérées comme étant les finalistes (« finalistes ») (sujet à confirmation) et atteindront le tour du vote du public (défini ci-dessous).
- **Soumission au vote du public/Vote du public.** Les seize (16) participations finalistes seront postées sur le site du sponsor afin d'être votées par le comité de vote du public (défini ci-dessous) au cours de la période du vote du public, qui débutera le 9 juillet 2015 à **00:00:00** heure de New York et s'achèvera le 20 juillet 2015 à **23:59:59** heure de New

York (la « période de vote du public »). Chaque tour de vote par le comité de vote du public au cours de la période de vote du public entraînera l'élimination de finaliste(s) conformément au programme suivant (chaque « tour de vote du public »), alors que les finalistes ayant obtenu les meilleurs scores (sur la base du vote du public au cours de ce tour de vote du public) atteindront le tour suivant :

- À **00:00:00** heure de New York le 12 juillet 2015 : seules les huit (8) premières participations finalistes ayant obtenu le score le plus élevé sur la base des votes du comité de vote du public atteindront le tour de vote du public suivant.
- À **00:00:00** heure de New York le 16 juillet 2015 : seules les quatre (4) premières participations finalistes ayant obtenu le score le plus élevé sur la base des votes du comité de vote du public atteindront le tour de vote du public suivant.
- À **00:00:00** heure de New York le 21 juillet 2015 : seules les deux (2) premières participations finalistes ayant obtenu le score le plus élevé sur la base du vote du public atteindront le comité vedette afin de déterminer le gagnant (« finalistes du vote du public »).

Les votes du comité de vote du public ne sont pas cumulatifs et ne sont pas reconduits aux tours suivants. À la fin de chaque tour de vote du public, les votes des participations finalistes seront remis à zéro et seules les participations finalistes avec les scores les plus élevés – sur la base du vote du public au cours de ce tour de vote du public spécifique – atteindront le tour suivant conformément au programme susmentionné. Tous les votes des comités de vote du public seront soumis à la confirmation du sponsor, à sa discrétion unique et absolue. Dans le cas d'une situation d'ex-aequo dans l'un des tours de vote du public susmentionnés, le comité d'évaluation déterminera la participation du finaliste qui passera le tour suivant (y compris le tour du comité vedette) sur la base des critères d'évaluation.

Les votants du comité de vote du public doivent résider légalement dans l'un des cinquante (50) États des États-Unis et dans le District de Columbia, Canada (sauf Québec), Australie, France, Allemagne et Royaume-Uni, doivent être au moins âgés de dix-huit (18) ans et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur État, province ou pays de résidence, pour pouvoir voter et doivent s'inscrire sur le site du sponsor en fournissant leur adresse email, leur prénom, leur nom, leur âge et leur pays de résidence (« comité de vote du public »). Les votants du comité de vote du public peuvent voter pour un finaliste en se basant sur le critère suivant : le plus convaincant. Le vote est limité au nombre de un (1) par personne du comité de vote du public, par jour, selon la période de vote du public. Les votants multiples du comité du vote du public ne sont pas autorisés à partager la même adresse email. Toute tentative de la part d'un votant du comité de vote du public de soumettre un nombre de votes supérieur à celui prévu en utilisant des adresses email multiples/différentes, identités ou toute autre méthode, annulera les votes de ce votant. L'utilisation de dispositifs robotiques ou automatiques pour voter est interdite, et le sponsor se réserve le droit d'invalider chacun de ces votes et de disqualifier du vote l'individu responsable. Il est interdit aux participants d'obtenir des votes par tout moyen

frauduleux ou inapproprié, y compris prendre part à un système de *vote-farming* ou à des échanges de vote ou en offrant des prix ou d'autres récompenses à des membres du public, comme défini par le sponsor, à sa seule discrétion et le sponsor se réserve le droit d'invalider chacun de ces votes et de disqualifier du concours le participant responsable.

- **Tour comité vedette** : le ou aux alentours du 22 juillet 2015, Caroline Wozniacki donnera son jugement sur les deux participations finalistes restantes suite au vote du public, sur la base des critères d'évaluation susmentionnés afin de déterminer le gagnant (« comité vedette »).

**7. Prix.** Il y a un prix. Le gagnant recevra un voyage à New York, New York (États-Unis) pour assister à l'US Open 2015 (« prix ») :

Le prix consiste en un séjour de cinq jours/quatre nuits pour deux personnes à New York, New York. Le voyage comprend un billet d'avion aller/retour en classe économique à partir de l'aéroport principal le plus proche du lieu de résidence du gagnant et l'hébergement dans un hôtel en chambre double, deux (2) billets (l'un pour le gagnant et l'autre pour l'accompagnateur du voyage) pour l'US Open 2015\* et un café avec Caroline Wozniacki (« évènement vedette »).\*\* Les taxes, les repas, l'assurance, le transport de et vers le point de départ de l'aéroport, les articles de nature personnelle (y compris mais sans être limité aux frais supplémentaires liés à la chambre tels que le visionnement de films payants, service de blanchissage, service de chambre, appels téléphoniques), nuits supplémentaires, pourboires, passage à une classe de vol supérieure, ou toute autre dépense qui ne serait pas spécifiquement énumérée ici ne sont pas compris et relèvent de la responsabilité du gagnant. Le voyage et l'hébergement sont soumis à disponibilité ; certaines restrictions et des dates de *blackout* pourraient être appliquées. Le gagnant devra voyager entre le 30 août 2015 et le 10 septembre 2015 suivant les dates désignées par le sponsor ou le prix sera perdu et pourrait être décerné à un autre gagnant. Si le gagnant est considéré comme mineur dans sa juridiction de résidence, le compagnon de voyage devra être l'un des parents du gagnant ou le représentant légal. Le gagnant et le compagnon de voyage devront voyager sur le même itinéraire et le compagnon de voyage devra signer une décharge de voyage avant l'émission des billets. Le compagnon de voyage devra être majeur sauf si le gagnant est l'un des parents du compagnon de voyage ou son représentant légal. Le sponsor ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de retards, annulation ou évènements imprévus concernant les vols. Le gagnant et le compagnon de voyage seront entièrement responsables d'obtenir une identification valable en ce qui concerne le consentement et l'utilisation du forfait de voyage composant le prix. Si, dans l'évaluation du sponsor, le voyage aérien n'est pas nécessaire étant donné que le gagnant se trouve à proximité du lieu du prix, un transport par terre remplacera le voyage aller/retour par avion à la seule discrétion du sponsor. Tout billet perdu, abîmé ou volé, tout bon de voyage ou certificat ne sera pas remplacé par le sponsor. Le montant total approximatif du prix au détail est de : \$ 4 950 (USD), mais la valeur exacte pourrait varier en fonction des fluctuations du vol et de la distance entre le point de départ et la destination. La différence entre la valeur de détail exacte et celle approximative ne sera pas reversée au gagnant.

\*Termes concernant les billets pour l'US Open :



Le prix comprend 2 billets pour assister à l'US Open 2015 (« évènement »). Les termes et les conditions des 2 billets pour l'évènement prévaudront si l'évènement n'a pas lieu à cause de la météo, d'un acte de force majeure, menace ou acte terroriste, troubles civils ou tout autre raison quelle qu'elle soit. Les billets de l'évènement sont soumis à certains termes et conditions. La position des places sera définie par le sponsor. Les parties exonérées (définies ci-dessous), et/ou toute autre partie liée, se réservent le droit de révoquer ou de refuser l'accès à tout gagnant ou invité qui engagerait, de manière à perturber, ou avec l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne au cours de l'évènement. Tout prix ou partie de prix ne pourra être remplacé par des espèces à moins que le sponsor n'ait donné son accord différemment. Les billets non utilisés ne pourront pas être remboursés, échangés contre des espèces ou faire l'objet d'une demande pour des billets relatifs à toute année successive. Les parties exonérées n'assument aucune responsabilité pour tout évènement annulé, reprogrammé, retardé ou reporté.

\*\*Termes évènement vedette :

Les parties exonérées ne sont pas responsables dans le cas où la rencontre avec Caroline Wozniacki serait retardée, reportée ou annulée quelle qu'en soit la raison, dans cette hypothèse, cette partie du prix est perdue dans sa totalité et aucune substitution ne sera fournie, sauf cas contraire à la seule discrétion du sponsor. Dans une telle optique, le sponsor devra avoir la possibilité, à sa seule discrétion, de proposer un évènement différent ou une activité/rencontre alternative en remplacement du prix. La responsabilité du sponsor se limite uniquement à la partie du voyage du prix. Toute rencontre avec Caroline Wozniacki est fondée sur sa disponibilité et soumise à ses termes et conditions.

Le prix est strictement personnel. Aucune substitution ou remboursement en espèces ne sera admis. Dans le cas où le prix ne serait pas disponible, le sponsor se réserve le droit de proposer un prix ou un prix partiel de même valeur ou d'une valeur supérieure en remplacement. Toutes les taxes et les dépenses non spécifiées sont de la responsabilité du gagnant. Le prix est limité à un (1) par personne ou foyer.

**8. Avis.** Le gagnant potentiel sera avisé par email le ou aux environs du 22 juillet 2015 et il lui sera demandé de signer et de retourner, dans le cas où cela serait légal, une déclaration écrite sous serment/déclaration d'admissibilité, responsabilité/décharge publicitaire et/ou le document de transfert des droits dans un délai de cinq (5) jours à partir de la réception. En outre, le gagnant potentiel devrait être en mesure d'obtenir les décharges de chacune et de toutes les parties tierces apparaissant dans leurs soumissions respectives.

Si tout gagnant potentiel ne peut être contacté dans un délai de cinq (5) jours calendaires à partir de la première tentative d'avis, si tout prix ou avis de prix est retourné avec la mention non distribué, si le gagnant rejette son prix ou dans l'hypothèse de non-conformité avec les règles et les conditions de ce concours, ce prix sera perdu et pourrait être remis au participant ayant le deuxième score le plus élevé. La perte de ce prix ne donnera droit à aucune compensation.

**9. Conditions. RIEN DANS CES TERMES NE LIMITE, EXCLUT OU MODIFIE OU PRÉTEND LIMITER, EXCLURE OU MODIFIER TOUTE GARANTIE DU CONSOMMATEUR OCTROYÉE PAR LA LOI OU TOUTE CONDITION OU GARANTIE SUPPOSÉE,**



**L'EXCLUSION DE CEUX PARMIS CES TERMES QUI VIOLERAIENT TOUT STATUT OU CAUSERAIT LA NULLITÉ DE TOUTE PARTIE DE CES TERMES (« GARANTIES NE POUVANT ÊTRE EXCLUES »). SOUMIS AUX LIMITATIONS DANS LA PHRASE PRÉCÉDENTE ET À L'ÉTENDUE MAXIMALE CONSENTIE PAR LES PROVISIONS OBLIGATOIRES DE LA LOI APPLICABLE, LES PARTIES EXONÉRÉES EXCLUENT DE CES TERMES TOUTES LES CONDITIONS, GARANTIES, ET LES TERMES SOUS-ENTENDUS PAR LE STATUT, LA LOI EN GÉNÉRAL, OU LE DROIT COUTUMIER, EXCEPTÉ POUR LA RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC UNE GARANTIE QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE. SOUMIS À TOUTE GARANTIE QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE, TOUT PARTICIPANT ET GAGNANT ACCEPTE DE DÉCHARGER, INDEMNISER ET EXCLURE LE SPONSOR, LUIGI LAVAZZA S.P.A, UNITED STATES TENNIS ASSOCIATION, USTA NATIONAL TENNIS CENTER, LA VILLE DE NEW YORK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE, WHATSAPP ET CAROLINE WOZNIACKI AINSI QUE LEURS AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION ET LEURS SOCIÉTÉS MÈRES RESPECTIVES, FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PARTENAIRES, REPRÉSENTANTS, AGENTS, SUCCESSEURS, CESSIONNAIRES, EMPLOYÉS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEURS (COLLECTIVEMENT, « PARTIES EXONÉRÉES »), DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, TORT, DOMMAGE, PRÉJUDICE, COÛT OU DÉPENSE QUEL QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LE DOMMAGE SUR DES BIENS, PRÉJUDICE PERSONNEL ET/OU MORT QUI POURRAIENT SURVENIR EN RELATION AVEC LE CONCOURS, SA PRÉPARATION, LE VOYAGE CORRESPONDANT OU LA PARTICIPATION À CELUI-CI, OU LA POSSESSION, CONSENTEMENT ET/OU UTILISATION OU MAUVAISE UTILISATION DU PRIX OU PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ AYANT TRAIT AU CONCOURS ET POUR TOUTE RÉCLAMATION BASÉE SUR LES DROITS DE PUBLICITÉ, DIFFAMATION, ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, NON-RESPECT DES DROITS D'AUTEUR, NON-RESPECT DES MARQUES OU TOUT AUTRE MOTIF D'ACTION EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.**

Certaines juridictions n'autorisent pas (i) l'exclusion de garanties implicites sur les droits statutaires applicables ; et, dans les cas des pays tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni, (ii) il existe des limitations en ce qui concerne la responsabilité d'une partie contractante en rapport aux dommages ou à la mort, causés suite à sa négligence ou à une faute intentionnelle, c'est pourquoi les exclusions et les limitations susmentionnées pourraient ne pas s'appliquer dans certains cas.

Toutes les taxes fédérales, nationales, provinciales et locales relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Sauf dans le cas où cela serait interdit par la loi en vigueur, la soumission d'une participation dans ce concours et l'acceptation du prix constituent la permission du gagnant pour le sponsor d'utiliser son nom, adresse (ville et État), représentation, photographie, image, portrait, voix, informations biographiques et/ou toute déclaration faite par le gagnant en relation avec le concours ou le sponsor à des fins publicitaires et promotionnelles sans préavis ni compensation supplémentaire. Les participants qui ne respecteraient pas ce règlement officiel, ou tenteraient d'entraver ce concours de quelque manière que ce soit seront disqualifiés. Le sponsor n'est pas responsable si le concours ne peut avoir lieu ou si le prix quel qu'il soit ne peut être remis à cause d'annulations liées au voyage, retards ou interruptions dues à des actes de force majeure, actes de guerre, catastrophes naturelles, météo ou actes terroristes.

**10. Termes supplémentaires.** Toute forme de tentative de participation autre que celles susmentionnées est interdite ; aucun moyen de participation automatisé, programmé, robotisé ou similaire n'est autorisé. Sauf dans le cas où la loi en vigueur l'interdirait, les parties exonérées ne sont pas responsables des dysfonctionnements relatifs à la technologie, matériel informatique, logiciel, téléphone ou autres communications, d'erreurs ou de pannes en tout genre, connexions de réseau coupées ou indisponibles, disponibilité du site web, Internet, ou ISP, intervention humaine non autorisée, congestion du trafic, saisie incomplète ou incorrecte des informations relatives à la participation (indépendamment de la cause) ou transmissions par ordinateur manquées, incomplètes, embrouillées, mélangées ou retardées qui pourraient limiter la capacité de qui voudrait participer au concours, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce concours ou du téléchargement de tout matériel dans ce concours. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier, d'étendre ou de suspendre ce concours dans le cas où (à sa seule discrétion), des virus, bugs, intervention humaine non autorisée, fraude ou autres causes au-delà de son contrôle, altéreraient ou affecteraient l'administration, la sécurité, l'honnêteté ou la réalisation correcte de ce concours. Dans un tel cas, le sponsor pourrait sélectionner les gagnants à partir de toutes les participations reçues avant et/ou après (si pertinent) l'action prise par le sponsor. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qu'il trouverait, à sa seule discrétion, en train d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du concours ou du site web. Le sponsor pourrait interdire à un participant de s'inscrire au concours ou de gagner un prix, si, à sa seule discrétion, il détermine qu'un tel participant tente de fragiliser le fonctionnement légitime du concours en trichant, en piratant, en usant de tromperie, ou d'autres pratiques de jeu déloyales (y compris l'usage de programmes d'accès rapide automatisés) ou avec l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler tout autre participant ou représentant du sponsor.

Le sponsor se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations et des participants. Tout document produit aux fins de la vérification de l'identité doit être au nom de la personne qui a participé au concours. Si les données personnelles fournies par le participant ne correspondent pas aux données de leur pièce d'identité, le participant sera disqualifié.

En cas de divergence entre les versions anglaises et allemandes ou françaises de ce règlement officiel, la version en anglais prévaut.

Si une section de ce règlement, quelle qu'elle soit, devait se révéler nulle ou contraire à la loi, cette section sera considérée non valable, mais toutes les sections qui ne sont pas concernées resteront effectives.

*ATTENTION : TOUTE TENTATIVE DE LA PART D'UN PARTICIPANT D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU DE FRAGILISER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS POURRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET, DANS LE CAS OÙ UNE TELLE TENTATIVE SERAIT EFFECTUÉE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES RÉPARATIONS À TOUTE PERSONNE IMPLIQUÉE POUVANT ATTEINDRE LE PLUS HAUT DEGRÉ CONSENTI PAR LA LOI.*

**11. Limitation de responsabilité ; exclusion de garanties.** SAUF DANS LES CAS INTERDITS PAR LA LOI EN VIGUEUR, DANS AUCUN ÉVÈNEMENT, LES PARTIES EXONÉRÉES NE SERONT RESPONSABLES OU RÉPONDONT À TOUT DOMMAGE OU PERTE EN TOUT GENRE, Y COMPRIS DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SECONDAIRES, CONSÉQUENTS OU DISSUASIFS RÉSULTANT DE VOTRE ACCÈS ET DE VOTRE UTILISATION DU SITE DU SPONSOR ET/OU DU TÉLÉCHARGEMENT ET/OU DE L'IMPRESSION DE MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DE TOUT SITE WEB ASSOCIÉ AU CONCOURS. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, CE CONCOURS, SOUMIS À TOUTE GARANTIE NE POUVANT ÊTRE EXCLUE, GARANTIT QUE TOUS LES PRIX SONT FOURNIS « AINSI », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUN GENRE, AUSSI BIEN EXPRESSE QU'IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS NON LIMITÉ AUX GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, APTITUDE À UN BUT PARTICULIER OU NON-VIOLATION. CERTAINES JURIDICTIONS POURRAIENT NE PAS AUTORISER LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES SECONDAIRES OU INDIRECTS OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, C'EST POURQUOI CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. CONTRÔLEZ VOTRE LÉGISLATION LOCALE POUR TOUTE RESTRICTION OU LIMITATION CONCERNANT CES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS. En dépit de ce qui précède, si la loi en vigueur ne l'autorise pas, rien dans ce règlement officiel ne limitera ou exclura la responsabilité résultant de ou en relation avec (i) la fraude du sponsor, ou (ii) la mort ou un préjudice personnel causé par la négligence.

**12. Litiges ; Loi applicable.** Sauf dans le cas où la loi en vigueur l'interdirait, les participants renoncent à tous les droits d'intenter toute action ou poursuite établie en relation avec ce règlement officiel, y compris, sans limitation, avec le concours. Toute controverse ou réclamation résultant de ou en relation avec ce règlement officiel et/ou le concours devra être réglée par arbitrage exécutoire conformément aux règles d'arbitrage commerciales de l'American Arbitration Association. Toute controverse de la sorte ou réclamation devra être arbitrée sur une base individuelle, et ne devra pas être consolidée au sein de tout autre arbitrage avec toute réclamation ou controverse de toute autre partie. L'arbitrage devra être effectué dans l'État de New York, ville de New York.

SAUF DANS LE CAS OÙ LA LOI EN VIGUEUR L'INTERDIRAIT, CE RÈGLEMENT OFFICIEL ET L'INTERPRÉTATION DE CES TERMES DEVRONT ÊTRE DIRIGÉS ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DE NEW YORK, SANS TENIR COMPTE DE SES INCOMPATIBILITÉS AVEC LES NORMES JURIDIQUES. Pour toutes les matières qui ne sont pas soumises à l'arbitrage comme indiqué dans ce règlement officiel et/ou en relation avec l'introduction de tout jugement dans un arbitrage remis en relation avec ce règlement officiel et/ou le concours, sauf dans le cas où la loi en vigueur l'interdirait, le participant se soumet et consent irrévocablement à la juridiction exclusive et au lieu du procès des cours nationales et fédérales situées dans ou le plus près possible du comté de New York dans l'État de New York. Le participant accepte de ne pas soulever la défense d'un *forum non conveniens*.

**13. Utilisation des données.** Le sponsor recueillera les données personnelles des participants en ligne, aux fins administratives du concours, conformément à sa politique de confidentialité. Les participants seront invités à choisir afin de recevoir des communications ultérieures de la part du sponsor et des sociétés appartenant au groupe Lavazza. En choisissant cette option, les participants acceptent de recevoir toute communication commerciale en rapport avec les produits, les services et les événements des entreprises susmentionnés. Prière d'examiner la politique de confidentialité du sponsor qui se trouve à l'adresse <http://www.lavazza.us/us/about-lavazza/privacy.html> et qui contient les informations concernant (i) les modalités d'accès, la mise à jour ou la correction des informations personnelles détenues à votre sujet par le sponsor, (ii) les modalités afin de dénoncer une violation potentielle de la confidentialité, et (iii) les modalités avec lesquelles le sponsor traitera une telle plainte.

**EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES CONCURRENTS ACCEPTENT ICI LA COLLECTE ET L'UTILISATION DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES DE LA PART DU SPONSOR ET RECONNAISSENT QU'ILS ONT LU ET ACCEPTÉ LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU SPONSOR. LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EN OUTRE QUE LES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS SOIENT TRANSMISES AUX ÉTATS-UNIS ET QUE, EN PARTICIPANT, LES CONCURRENTS CONSENTENT À L'EXPORTATION DE LEURS DONNÉES.**

**POUR LES RÉSIDENTS DE L'UNION EUROPÉENNE, PRIÈRE DE REMARQUER QUE VOS DONNÉES POURRAIENT ÊTRE TRANSFÉRÉES, CONSERVÉES ET TRAITÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE.** Dans le cas où vous seriez un citoyen français et/ou de tout autre pays dont les citoyens peuvent participer à ce concours, et conformément à la loi française se rapportant à la collecte des données et à leur traitement, nous vous informons que la collecte des données est effectuée par Lavazza Premium Coffees Corp., et que les données collectées seront transférées aux États-Unis d'Amérique. Sur demande, vous aurez la possibilité d'accéder à vos données personnelles.

**14. Nom du gagnant.** Pour obtenir le nom du gagnant, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse au plus tard le 31 octobre 2015 à : Lavazza Premium Coffees Corp., 120 Wall St. #27, New York, NY, 10005, USA. Les résidents non-américains peuvent omettre l'affranchissement pour le retour.

**15. Sponsor.** Lavazza Premium Coffees Corp., 120 Wall St. #27, New York, NY, 10005, USA.

**CETTE PROMOTION N'EST EN AUCUNE FAÇON SPONSORISÉE, SOUTENUE OU GÉRÉE PAR, OU EN ASSOCIATION AVEC, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE OU WHATSAPP. VOUS FOURNISSEZ VOS INFORMATIONS AU SPONSOR ET NON PAS À TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE OU WHATSAPP.**